

## COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du lundi 3 octobre 2016

Présents : Mmes, MM, G. de LONGEVIALLE, Catherine REBAUD, Jean- Claude BRAILLON, Valérie LONCHANBON, Smahin YAYYAOU, Sylvie PRIVAT, Yann CHARLET, Joël FROMONT, Christophe CHEVALLET, Sylvie DUTHEL, Pauline LI, Frédérique BAVIERE, Danièle CAMERA, Jean-Charles LAFONT, Pierre BAKALIAN, Louis DUFRESNE, Yves FIESCHI, Henri BONCOMPAIN, Ludvine BOUCAUD, Serge VAUVERT, Bernard LEBLOND, Ghislain JULIEN, Alain GAY.

Excusés avec pouvoir : Marie-Françoise EYMIN (pouvoir à V. LONCHANBON), Christian ROMERO (pouvoir à Y. CHARLET), Marjorie TOLLET (pouvoir à C. CHEVALLER), Saliha MAZGHICHE (pouvoir à A. GAY).

Absents : Marlène MARCZAK, Gaëlle MOMET.

Monsieur de Longevialle fait part à l'assemblée du décès de Madame Geneviève CHAPON, Responsable du service finances, personnel et social depuis de nombreuses années au sein de la mairie de Gleizé.

Il précise qu'elle a été emportée par la maladie comme cela a également été le cas en début d'année avec Michel DEBIZE, agent de maîtrise auprès du service technique.

Monsieur de Longevialle souligne la discrétion et l'efficacité au travail de Geneviève Chapon et lui adresse un hommage appuyé de la part de l'ensemble du conseil municipal.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence.

En préambule, Monsieur de Longevialle soumet à l'assemblée l'ajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- nomination de l'assistant de prévention
- création d'un contrat d'apprentissage pour le service communication

Avis favorable.

### 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2016.

Vote :

Accord à l'unanimité.

## 2. PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES DECHETS AU TITRE DE L'ANNEE 2015.

Madame REBAUD rappelle que, conformément à l'article 3 du décret du 6 mai 1995, le rapport sur les déchets émanant de la Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône doit être présenté pour information.

Elle précise que les conseillers municipaux pouvaient avoir accès au rapport complet sur le site de la CAVBS en suivant :

<http://www.agglo-villefranche.fr>

Mieux connaître l'agglo

Nos publications

Rapports d'activités des équipements communautaires

Rapport annuel déchets 2015

Elle commente un dossier de présentation de ce rapport joint au présent compte rendu.

### Discussion :

Madame JULIEN apprécie la qualité de ce rapport et souligne que les chiffres 2014 n'ont pas été précisés.

Elle considère que des efforts doivent être encore entrepris pour diminuer la quantité de déchets chaque année.

Un effort est encore à faire, selon elle, dans le domaine de la communication aux administrés.

Elle remarque que la moyenne de déchets par personne est évaluée à 269 kg par personne et elle souhaite connaître la valeur moyenne repérée à Gleizé.

Madame JULIEN demande quelles règles sont observées pour l'élimination des différentes formes de papiers.

Elle demande également quelles dispositions seront retenues au niveau de l'agglomération à partir de 2022 en rapport avec la nouvelle réglementation liée au traitement des matières plastiques.

En réponse, Madame REBAUD explique que la communauté d'agglomération n'opposera aucun refus de tri papier compte tenu de l'évolution des techniques concernant le traitement de ces déchets.

S'agissant des matières plastiques, un travail est en cours pour optimiser le traitement des 7 types de matières identifiées actuellement.

Enfin, Madame REBAUD informe qu'un programme de sensibilisation à la gestion des déchets nommé « tri master » est en cours sous forme de kit pédagogique auprès des écoles.

## 3. PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE BELLEROUCHE

Monsieur de Longevialle rappelle que l'agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU) a communiqué en date du 29 juin 2016, un avis favorable de son Comité d'engagement réuni à Paris le 31 mars 2016 sur le projet de protocole de préfiguration du Projet de Renouvellement Urbain du quartier de Belleruche.

Ce Comité d'Engagement a néanmoins demandé de prendre en compte et d'intégrer dans le protocole de préfiguration, d'ultimes remarques figurant dans un avis annexé.

Suite au comité de pilotage qui s'est tenu le Vendredi 16 septembre 2016, il est donc proposé au conseil municipal de valider ce projet de protocole de préfiguration en intégrant les dernières remarques de l'ANRU.

Monsieur de Longevialle rappelle que ce projet est finalisé au plan technique et qu'il sera présenté au conseil communautaire qui se réunira en octobre.

A l'issue, il sera soumis à la signature des 13 signataires courant novembre.

Il précise que les objectifs principaux se situent en lien direct avec le plan local de l'habitat destiné à engager un réel rééquilibrage des logements sociaux sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

Pour Gleizé, ce protocole de préfiguration concerne le secteur de Carrière Chapelle, les résidences de l'OPAC du Rhône, les différentes tours situées, impasses du docteur Besançon et Laurent Bonnevey

Il rappelle que le programme de logements défini par le PLH prévoit la création, sur la communauté d'agglomération, de 400 logements par an.

Sur le secteur concerné par ce protocole de préfiguration, 1895 logements sociaux sont identifiés sur ce quartier à ce jour.

À ce jour, Monsieur de Longevialle précise que la majorité des logements sociaux se situe sur les communes de Villefranche-sur-Saône et Gleizé et que le projet de protocole de préfiguration élargira ce programme de logements également vers les communes de Arnas et Limas.

Il donne le détail des logements sociaux par secteur pour la commune de Gleizé et précise qu'ils sont gérés directement par les sociétés HBVS, OPAC du Rhône, Immobilière Rhône alpes :

- Carrière chapelle : 92 (gérés par HBVS)
- Orchidées : 48 (gérés par HBVS)
- Impasses L Bonnevey et docteur Besançon : 55 (gérés par HBVS)
- La claire : 100 (gérés par OPAC)
- Les Mésanges : 84 (gérés par OPAC)
- Impasse Laurent Bonnevey : 32 (gérés par IRA)

Monsieur de Longevialle précise que ce secteur se caractérise par un fort dénivelé entre le quartier de Belleroche dénommé communément « le plateau » et celui de Carrière Chapelle.

Au total, 5230 habitants sont identifiés dans ce quartier élargi.

L'objectif affiché consiste en la valorisation de liaisons piétonnes et modes doux entre le centre commercial Leclerc et l'ensemble des logements situés en amont.

Ce programme comprend également la démolition de la résidence des Cygnes, gérée par l'OPAC, et implantée à Villefranche.

La validation du comité d'engagement a ainsi déterminé les orientations suivantes :

- rééquilibrage de l'offre de logements
- liens à établir avec le projet urbain
- reconstitution de l'offre sociale et meilleure répartition notamment sur les quartiers de Villefranche ainsi que sur les communes de la première couronne de l'agglomération.
- Restructuration de l'espace commercial de quartiers comprenant le centre Leclerc et son environnement proche ainsi que les commerces situés sur le plateau dans un objectif de cohérence globale.

La question du devenir des équipements scolaires notamment, l'école Jean Bonthoux implantée sur Villefranche, est également à l'ordre du jour.

Le projet des anciennes filatures s'intègre également dans cette problématique avec une programmation de 250 logements à venir qui pourraient nécessiter, à terme, la création d'une nouvelle école à proximité.

Au plan de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), le recrutement d'un directeur de projet est actuellement en cours et est piloté par la communauté d'agglomération.

Par ailleurs, 9 études sont en cours de réalisation :

-étude urbaine centrale qui aura pour objectif de proposer des scénarii d'aménagement du plateau

- étude sur la participation des habitants
- étude pour analyser et proposer une stratégie de reconstitution de l'offre en logements démolis
- étude pour alimenter la réflexion sur la rédaction d'une convention intercommunale d'attribution de logements
- études pour créer une assistance juridique auprès de l'association syndicale des propriétaires de Belleruche
- étude pour accompagner la commune de Villefranche-sur-Saône dans ses choix d'équipements publics intergénérationnels, associatifs, scolaires et de services de quartiers
- étude pour réaliser un état des lieux des réseaux
- étude pour réaliser un diagnostic sur le parc de logements sociaux ainsi qu'une stratégie d'intervention à moyen terme
- étude pré-opérationnelle pour analyser l'existant et proposer un montage opérationnel adéquat concernant la restructuration du centre commercial « aux belles roches »

Un conseil citoyen est également créé avec un collège des habitants, acteurs du quartier, représentant 21 membres sur Belleruche.

L'association Agora de Gleizé est associée directement aux travaux menés par le pôle technique sur ce projet.

Monsieur de Longevialle explique que le comité de pilotage du projet se situe sous la présidence de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération.

Les financeurs quant à eux sont identifiés comme suit :

- Etat (ANRU)
- CAVBS
- commune de Villefranche sur Saône
- commune de Gleizé
- commune de Limas
- conseil départemental
- Bailleurs sociaux/
- OPAC
- HBVS
- IRA
  
- Association syndicale des propriétaires de Belleruche
- EPARECA
- caisse des dépôts

#### Discussion :

Monsieur GAY estime que ce quartier souffre d'un manque évident de dynamisation des commerces et repose sur le constat d'une maison de quartier dégradée, des conditions de vie également difficiles pour les habitants.

En ce sens, il approuve le projet présenté ainsi que les objectifs annoncés.

Il insiste sur les efforts qui doivent être réalisés en matière de concertation avec les administrés et avec les conseils citoyens.

Il déplore toutefois que la participation de la population soit en baisse et rappelle que les administrés eux-mêmes estiment être exclus des décisions importantes.

C'est pourquoi, il souligne la nécessité d'impliquer les administrés dans ces projets.

Il évoque différentes difficultés sur ce quartier, notamment le service minimum de la poste adopté récemment et créant ainsi une situation de tension latente.

Monsieur GAY estime qu'on ne peut pas laisser en attente des problématiques quotidiennes des administrés et que les difficultés d'intégration de chacun ne s'améliorent pas, notamment pour la population comorienne résidant sur le quartier.

Il rappelle que le projet présenté repose sur un échéancier d'une dizaine d'années et demande quelles sont les dispositions qui seront prises pendant cette période de transition.

En réponse, Monsieur de Longevialle précise que des réflexions sur les travaux et différents aménagements ont déjà été entamés pendant les 25 dernières années.

C'est ainsi que différents travaux de réhabilitation ont été engagés durant ces 20 dernières années notamment par l'Association Syndicale des Propriétaires de Belleruche (ASPB) pour les immeubles des impasses Bonnevey et Besançon, par l'OPAC pour la résidence La Claire et HBVS pour la résidence les Orchidées et il rappelle que le Centre Leclerc et ses abords ont eux aussi fait l'objet de réhabilitation dans cette même période.

Il reconnaît qu'aujourd'hui une image négative est attachée à ce secteur et pas sans conséquence sur un sentiment de mal-vivre relevé dans le quartier mais il rappelle que lors de sa création Belleruche bénéficiait d'une image particulièrement positive avant qu'elle n'ait tendance à se dégrader.

Monsieur de Longevialle estime qu'il convient alors de rechercher une forme de mixité sociale afin de garantir une réelle dynamique dans ce secteur.

La première tranche du projet s'inscrit sur un échéancier 2016/2020.

Monsieur de Longevialle constate également que les conseils citoyens nécessitent un réel travail accompagnement pas toujours facile à mettre en œuvre et l'objectif est bien de rechercher la mise en place d'actions visant directement l'intérêt général.

Pour le secteur Carrière Chapelle, il insiste pour que la partie mitoyenne avec le centre Leclerc soit traitée dans le cadre de ce projet de renouvellement urbain.

Monsieur de Longevialle a d'ailleurs demandé à HBVS de ne rien s'interdire dans le futur projet voire même d'envisager certaines démolitions.

En conclusion, Monsieur de Longevialle demande à l'assemblée de se prononcer sur :

- L'adoption du protocole de préfiguration tel que présenté
- L'autorisation de Monsieur le Maire à signer ce protocole

Vote : accord à l'unanimité.

#### 4. DECISION MODIFICATIVE.

Monsieur de Longevialle explique qu'en raison de différentes évolutions perceptibles du budget, un projet de décision modificative n°2 doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Il précise qu'il est notamment tenu compte des impacts financiers liés au transfert de la compétence voirie auprès de la commune.

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	BP 2016	MONTANT DM 1	MONTANT DM 2		BP 2016	MONTANT DM 1	MONTANT DM 2
60632 fournitures de petit équipement			8 000,00	747 AC fonctionnement compét, voirie	0,00	70 000,00	110 658,00
60633 fournitures de voiries			5 000,00				
61521 entretien terrains marchés espaces verts		40 000,00					
615231 entretien voirie balayage mécanique		30 000,00	5 000,00				
61551 - Matériel roulant							
total 011			18 000,00				
657341 Communes membres du GFP part villefranche suite entretien voies limitrophes			18 000,00				
VIREMENT EQUILIBRE	521 862,18		74 658,00				
ECART PAR RAPPORT AU BUDGET 2016		70 000,00	110 658,00			70 000,00	110 658,00

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	BP 2016	MON- TANT DM 1	MONTANT DM 2		BP 2016	MONTANT DM 1	MONTANT DM 2
011 matériel technique, plateaux salle des fêtes	52 586,19		3 000,00	023 Virement équilibre			74 658,00
012 opération scolaire, mise en sécurité B Brançiard Chartonnaière élém, ,,,,,,,,,,,,,,	105 547,52		4 000,00	recours à l'emprunt	324 596,00		125 404,00
014 voirie projet nouveau marché tuileries cerisiers T2			265 000,00	fonds de concours Ac réalisations foncières saint vincent	219 082,87		-151 286,16
016 bâtiments, logements, désenfumage et mise aux normes et radiateurs logements	101 555,97		12 000,00				
018 matériel administratif, nouveau copieur	21 092,00		7 000,00				
019 communication acquisition foncière parking Chervinges	40 000,00		-40 000,00				
022 vie et amt des quartiers, Aménagement parking proximité école de Chervinges tranche 1	240 000,00		-240 000,00				
023 grands aménagements financement avenant IFC saint vincent amt urbanistique			1 800,00				
023 grands aménagements financement raccordement réseau ERDFsaint vincent amt urbanistique			1 550,00				
quote parts invt SYDER payées en 1 fois dont grands moulins	324 596,00		31 425,84				
ECART PAR RAPPORT AU BUDGET 2016		0,00	48 775,84			0,00	48 775,84

**Discussion :**

Monsieur Gay s'étonne de la déprogrammation du projet de parking de Chervinges étant donné le manque de sécurité évident à proximité de l'école Brançiard.

Par ailleurs, il déplore que ce type de document financier, support à la décision modificative, n'ait pas été transmis préalablement aux conseillers municipaux.

Il informe par ailleurs que le groupe d'opposition a voté contre le budget primitif 2016, donc il s'abstiendra pour cette décision modificative n°2.

En réponse, Monsieur de Longevialle confirme que les conditions d'accès à l'école Benoît Brançiard ne sont, à ce jour, pas satisfaisantes.

Il précise que des difficultés subsistent quant aux perspectives d'acquisition de la parcelle objet du futur parking., C'est la raison pour laquelle ce projet a dû être différé en attente d'un accord avec les propriétaires.

S'agissant de la remise des documents préalablement à la séance, Monsieur de Longevialle précise que la préparation de cette DM a nécessité, d'une part, un travail préalable avec les adjoints récemment et que, d'autre part, la problématique liée à ce projet a déjà été largement exposée au moment du vote du budget 2016.

Vote

abstentions : 4

accord

5. PROPOSITION D'INSCRIPTION DE BIENS DE FAIBLE VALEUR EN SECTION D'INVESTISSEMENT.

Monsieur de Longevialle propose au Conseil Municipal d'inscrire l'acquisition de biens de faible valeur en section d'investissement.

En effet, la liste des biens de faible valeur n'étant pas exhaustive, il y a lieu que le Conseil Municipal délibère pour autoriser ces inscriptions budgétaires.

Type de prestation	Service concerné	Montant TTC
matériel	scolaire	843.70
matériel	scolaire	996.00
signalétique	Communication	2 872.80
matériel	scolaire	579.83
TOTAL		5 292.33 €

Vote : Accord à l'unanimité



## POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

### - nomination assistant de prévention

Monsieur CHARLET explique que l'autorité territoriale doit désigner au sein de ses services, le ou les agents placés sous son autorité chargés de l'assister et de la conseiller dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

L'avis du comité technique a été sollicité en date du 6 septembre dernier pour la nomination d'un assistant de prévention et a rendu un avis favorable.

Cette démarche permet d'informer le CHSCT de toutes les questions relatives à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité.

L'assistant de prévention assiste de plein droit avec voix consultative aux réunions du CHSCT lorsque la situation de la collectivité auprès de laquelle il est placé est évoquée.

La prise de fonction de l'assistant de prévention sera suivie d'une formation initiale obligatoire de cinq jours.

À l'issue de la formation, l'autorité territoriale prendra un arrêté pour formaliser la désignation de l'assistant de prévention.

Cet arrêté fera référence à une lettre de cadrage des missions de celui-ci.

Dans ce contexte, il est proposé de nommer Monsieur Cyril Lorente, technicien territorial, rattaché au service technique de la mairie de Gleizé.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir valider cette proposition.

Vote : accord à l'unanimité

### - création d'un poste en contrat d'apprentissage pour le service communication

Monsieur CHARLET explique aux membres présents que la Mairie de Gleizé envisage de faire appel à un contrat d'apprentissage BTS communication pour une durée de deux années.

Ce contrat concerne Romane Tallarand, rattachée au centre de formation pour adultes de Lyon-Gorge-de-Loup.

Ses interventions en Mairie seront centrées les mercredis jeudi vendredi au cours de l'année scolaire, ainsi qu'à temps plein au cours des congés scolaires (hors congés).

Au plan administratif, ce projet de recrutement a été soumis à l'avis du Comité Technique de la commune qui a rendu un avis favorable.

Ce contrat d'apprentissage pourra débuter à partir du mardi 4 octobre 2016.

La relation avec l'établissement de formation de la jeune stagiaire sera régie par une convention de partenariat.

Au plan de la rémunération, elle se situera à 73% du SMIC la première année et à 81% du SMIC la seconde année en raison du niveau 3 du diplôme préparé et de l'âge de la stagiaire.

Ce dossier est donc soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Vote : accord à l'unanimité

## 6. QUESTIONS DIVERSES.

- Monsieur Leblond souligne un manque d'entretien des espaces communs, caniveaux et espaces de stationnement, impasse Laurent Bonnevey.

En réponse, Monsieur de Longevialle indique que cela a été signalé à la Mairie et que ce secteur relève de la gestion de l'Association Syndicale des Propriétaires de Belleruche (ASPB) et qu'il se propose de solliciter directement, au titre de la Mairie, la présidente de l'ASPB pour connaître les intentions de l'association face à ces dysfonctionnements.

- Questions orales :

Monsieur de Longevialle informe l'assemblée que le groupe d'opposition a transmis trois questions orales et qu'il convient d'y apporter des éléments de réponse.

*- Monsieur le Maire avait évoqué cet automne la possibilité d'accueillir des réfugiés sur la commune, mais n'avait pas donné suite. Or aujourd'hui, le Gouvernement recherche 1800 places en région AURA pour accueillir les réfugiés de Calais. N'est-ce pas là l'occasion de redire la disponibilité de la commune pour un tel accueil ?*

Monsieur de Longevialle répond positivement sur la possibilité d'accueillir des réfugiés sur la commune. Il précise qu'à ce jour, la commune n'a pas été sollicitée.

Dès lors qu'une sollicitation sera faite à la commune, il conviendra d'engager une concertation préalable en vue de l'élaboration d'un protocole d'accord avec les bailleurs sociaux présents sur la commune.

*- Après la révélation du classement SEVESO 2 seuil haut de l'entreprise Quaron, dont le périmètre de risques concerne Gleizé, il s'avère que récemment, une deuxième entreprise - Recylex - a également été classée SEVESO 2 seuil haut. Comment se fait-il que les populations concernées ne soient pas officiellement informées ? Qu'en est-il des plans de préventions rendus obligatoire par la législation ? Faudra-t-il rapidement mettre à jour le PPI de notre commune ?*

Monsieur de Longevialle explique qu'il a été contacté directement par les responsables de l'entreprise Recylex l'informant de ce classement.

Il précise que cette entreprise assure une activité sur le recyclage des batteries au plomb usagées.

Il informe l'assemblée que le maire et ses adjoints programment une visite de site prochainement comme proposé par un de ses responsables.

Monsieur GAY souligne les enjeux importants liés à l'activité de cette entreprise et le peu d'information officielle transmise à ce jour.

Il demande à ce que Monsieur le Maire sollicite monsieur le Préfet pour mieux connaître les obligations qui s'imposent à cette entreprise en matière de sécurité et de plan de prévention.

Par ailleurs, il souligne les enjeux importants concernant les habitants du secteur de la Chartonnière en matière de santé d'une part et de dévalorisation immobilière d'autre part.

En réponse, Monsieur de Longevialle indique qu'il n'a pas noté de fléchissement des valeurs immobilières en consultant les déclarations d'intention d'aliéner régulièrement transmises en mairie avant transaction immobilière.

Il souligne par ailleurs qu'il est attentif à la réglementation et aux responsabilités qui relèvent de l'entreprise, de la commune et également de l'État.

Il rappelle également que cette entreprise, classée Seveso 2 seuil haut, existe depuis des années et qu'il n'y a pas lieu de faire d'emblée de procès d'intention.

C'est pourquoi, il juge positif le positionnement de l'entreprise vis-à-vis de la commune proposant notamment une visite permettant de présenter son activité et les obligations réglementaires s'y rapportant.

Il rappelle également, que dans le cadre du plan prévisionnel d'intervention (PPI), la mise à jour du plan communal de sauvegarde est réactivée au sein de la commune.

*- Créé en début d'année, un Collectif Eau bien commun Beaujolais a récemment interpellé le Président de l'Agglomération, Monsieur FAURITE, concernant l'échéance prochaine du contrat de délégation de l'entreprise VEOLIA. Ce collectif souhaite notamment qu'un audit indépendant soit réalisé sur cette DSP, et demande l'organisation d'un débat public, pour que l'hypothèse alternative d'un passage en régie publique de la gestion de l'eau soit sérieusement étudiée.*

*Quelle est la position les élus communautaires de la commune sur ce sujet ?*

Monsieur de Longevialle précise sur la forme, qu'il ne s'agit pas de l'avis des élus communautaires mais bien celui de l'équipe municipale exprimé par les élus communautaires représentant Gleizé au sein du conseil communautaire.

Il reedit, comme il a déjà eu l'occasion de le préciser, que l'hypothèse d'une gestion en régie publique n'est pas écartée et fait partie des scénarios envisageables.

Il explique également que la formulation de la question du groupe d'opposition laisse entendre que la communauté d'agglomération a été sollicitée par l'association en question pour la mise en place d'un débat public et d'un audit indépendant.

Après vérification, il s'avère que la demande du collectif porte sur la représentation de ce collectif au sein des instances de concertation liées à ce projet.

Monsieur de Longevialle estime pouvoir faire confiance aux services de la communauté d'agglomération pour rendre un rapport objectif sur le dossier de la gestion du service de l'eau.

Monsieur GAY souligne l'importance de la mise en place d'un audit réalisé par un cabinet indépendant se situant en dehors de l'agglomération.

Il estime, qu'à 18 mois du renouvellement du contrat de concession, la collectivité compétente doit être en capacité de disposer d'un audit extérieur et non d'un audit réalisé par les services internes de la communauté d'agglomération qui disposeront de moins de distance par rapport à ce sujet.

Il précise que le dossier de l'eau est un dossier important et s'étonne qu'un investissement important puisse être acté sans concertation.

Monsieur de Longevialle précise que de nombreuses études ont été réalisées pendant plusieurs années sur le sujet de l'eau et les élus communautaires se sont systématiquement positionnés sur ce sujet de premier ordre.

Il redit que les services internes sont en capacité de réaliser un bilan objectif et qu'ils pourraient être assistés post bilan pour la réalisation d'une assistance à la réflexion notamment en matière de prospective.

Il souligne également que plusieurs contrats ont déjà été renouvelés sous le mode de la régie publique pour le secteur de l'assainissement.

Monsieur Gay estime qu'à 18 mois de la fin de cette délégation, il convient de se poser légitimement cette question de reprise ou non en régie publique et rappelle que le service de l'eau est un bien commun, essentiel, cher et important pour les administrés.

À ce titre, il souhaite qu'un débat public éclairé puisse être mis en place avant toute décision.

Pour exemple, il déplore qu'une usine de dépollution d'un coup de 12 millions d'euros ait été actée alors que, selon lui, aucune étude n'a été faite en matière de captages alternatifs.

Monsieur de Longevialle conclut en rappelant que le dossier de l'eau est de première importance pour la communauté d'agglomération, et qu'à ce jour il n'est pas exclu de prévoir un mode de gestion en régie publique et qu'il n'est pas convaincu de la pertinence d'un débat public nécessaire à la prise de décision sur cette question.

Diffusion pour suivi : **conseil** municipal, Yves Violland, DGS

Diffusion pour information : **site** internet, affichage, personnel communal